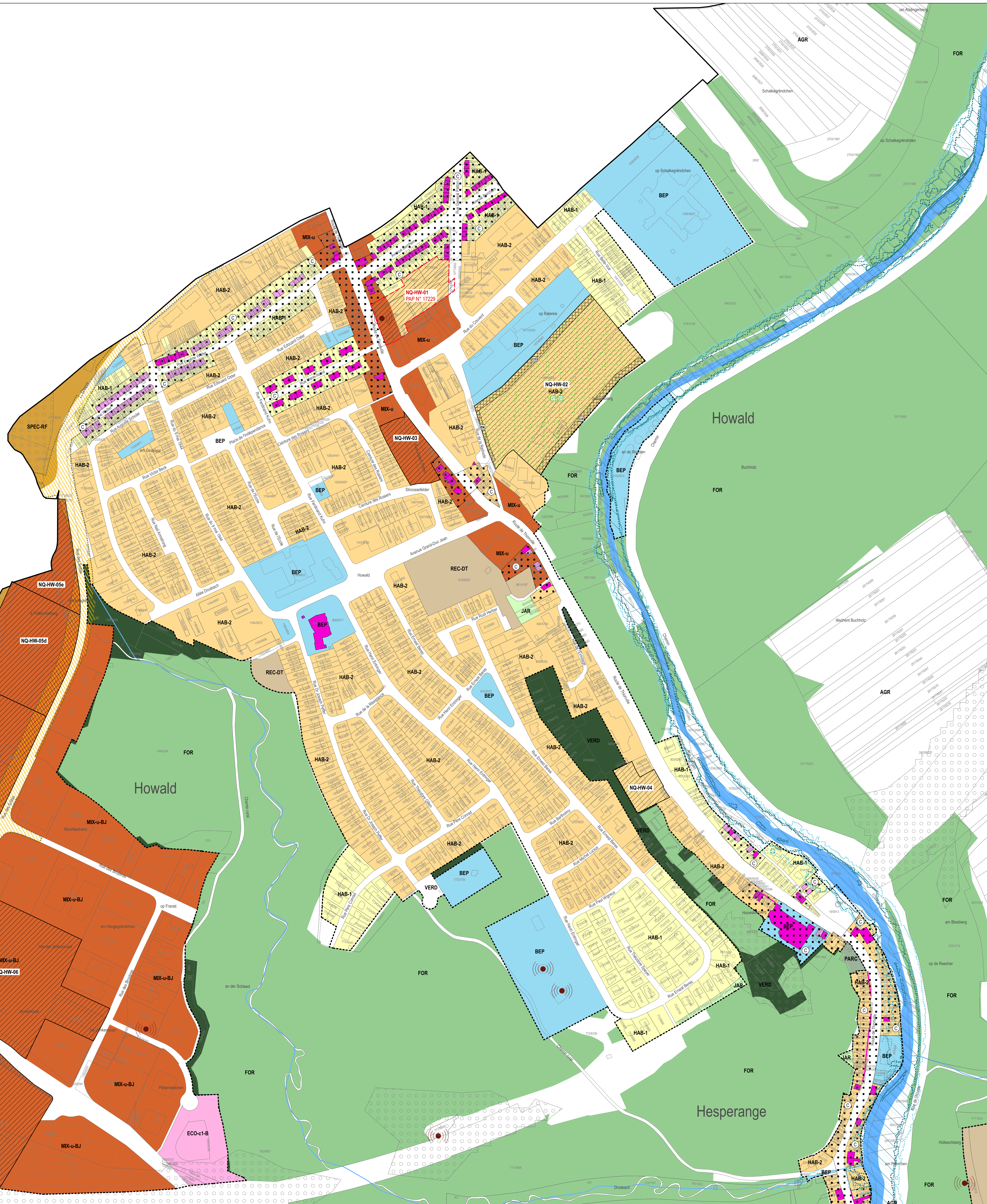


Luxembourg



**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE**

..... Delineation de la zone verte

**ZONES DE BASE**

Zones urbaines ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2
- MIX-1 zone mixte urbaine
- MIX-2 zone mixte urbaine « Bruyères et Jons »
- MIX-3 zone mixte urbaine « M&F&D »
- MIX-4 zone mixte urbaine « Scluis »
- MIX-5 zone mixte villageoise
- MIX-6 zone mixte rurale
- REC-1 zone de bâtiments et d'équipements publics
- REC-2 zone de bâtiments et d'équipements publics - BEP POS
- REC-3 zone de bâtiments et d'équipements publics - EP POS

Zones d'activités

- ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1 « Broyères »
- ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2
- SABE zone de gares ferroviaires et routières
- REC-4 zones de sport et de loisirs
- REC-5 zone de sport et de loisir - camping
- REC-6 zone de sport et de loisir - étangs de 5'
- REC-7 zone de sport et de loisir - détente
- REC-8 zone de sport et de loisir - équestre
- REC-9 zone de sport et de loisir - plan air
- REC-10 zone spéciale « Jons »
- REC-11 zone spéciale « Réseau ferroviaire »
- REC-12 zone spéciale « Sandweiler »
- REC-13 Zone de jardins familiaux
- REC-14 Zone de parc public
- REC-15 Zone de verdure

**Zone verte**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière

**ZONES SUPERPOSEES**

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

NQ-HS-03 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Zone d'aménagement différé

ZAD-HW-09 numéro de la zone d'aménagement différé

**Zones de servitude « urbanisation »**

- US-1 servitude « urbanisation » - corridor écologique
- US-2 servitude « urbanisation » - élément naturel
- US-3 servitude « urbanisation » - intégration paysagère

**Zones de servitude « coulées et espaces réservés »**

- SR-1 couloir pour projets routiers ou ferroviaires

**Secteur et éléments protégés d'intérêt commun**

- SP-1 secteur protégé de type « environnement construit »
- SP-2 construction à conserver
- SP-3 petit patrimoine à conserver
- SP-4 alignement d'une construction existante à préserver
- SP-5 gisant d'une construction existante à préserver

**Zones de bruit 2 à 65 dB**

Annexe 10 - Environnement, Cartographie du Bruit (concernant l'air, le sol et le réseau principal (SDN), 2011)

**ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES**

**à l'aménagement du territoire**

- POS Aéroport et environs
- POS 17 mai 2008 relatif à l'alignement le plan d'occupation du sol « Aéroport environs »
- POS 2 stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
- POS 3 20 janvier 2008 relatif à l'alignement le plan directeur sectoriel « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

**à la protection de la nature et des ressources naturelles**

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée - ZH Rosemberg (ZH 49)
- Administration du Service de l'eau, Division des ressources et des eaux publiques, 1984
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU002007)
- Administration du Service de l'eau, Division des ressources et des eaux publiques, 2002
- Zone spéciale « conservation, 2002 »

**à la protection des sites et monuments nationaux**

- Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Musée de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 10 janvier 2019

**à la gestion de l'eau**

- Zone de protection immédiate (ZPSI)
- Administration du Service de l'eau, Division des ressources et des eaux publiques, zone de protection d'eau potable classée par règlement grand-ducal, 2010
- Zone de protection algébrique (ZPSII)
- Administration du Service de l'eau, Division des ressources et des eaux publiques, zone de protection d'eau potable classée par règlement grand-ducal, 2010
- Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)
- Administration du Service de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 10), 2013
- Zone inondable - HQ100 (très forte probabilité)
- Administration du Service de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100), 2013
- Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
- Administration du Service de l'eau, Division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus extrême), 2013

**aux réseaux d'infrastructures de transport national**

- Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scluis
- Les 01 et 2018 relatifs à la réalisation d'un pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scluis

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN**

Plan d'aménagement particulier approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dument approuvé

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)**

Habitats des espèces protégées Art.17 (voir SUP)

Habitats des espèces protégées Art.21 (voir SUP)

**REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »**

Dénomination du nouveau quartier		Zone	
COS	CUS	max.	(min.)
CSS	DL	max.	(min.)

NQ-HW-01 HAB-2 / MIX-1 COS 0,55 CUS 1,10 CSS 0,80 DL 110	NQ-HW-02 HAB-2 COS 0,60 CUS 0,80 CSS 0,80 DL 60	NQ-HW-03 MIX-1 COS 0,40 CUS 0,75 CSS 0,60 DL 60
NQ-HW-04 MIX-1-BJ COS 0,50 CUS 0,90 CSS 0,70 DL 85	NQ-HW-05abc MIX-1-BJ COS 0,90 CUS 1,85 CSS 0,95 DL 100	NQ-HW-06 MIX-1-BJ COS 0,55 CUS 1,35 CSS 0,80 DL 47
NQ-HW-07a SPEC-1 COS 0,60 CUS 1,80 CSS 0,85 DL 62	NQ-HW-07b ECO-1 COS 0,70 CUS 1,25 CSS 0,90 DL -	NQ-HW-07c MIX-1-BJ COS 0,55 CUS 1,40 CSS 0,80 DL 46
ZAD-HW-08 MIX-1-M COS 0,55 CUS 1,25 CSS 0,80 DL 46	NQ-HW-09abc MIX-1-M COS 0,55 CUS 1,20 CSS 0,80 DL 40	

**FOND DE PLAN**

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2019 PCF012

- limite du territoire communal
- limite parcellaire
- bâtiment existant
- un Pasch
- toponyme
- numéro de parcelle

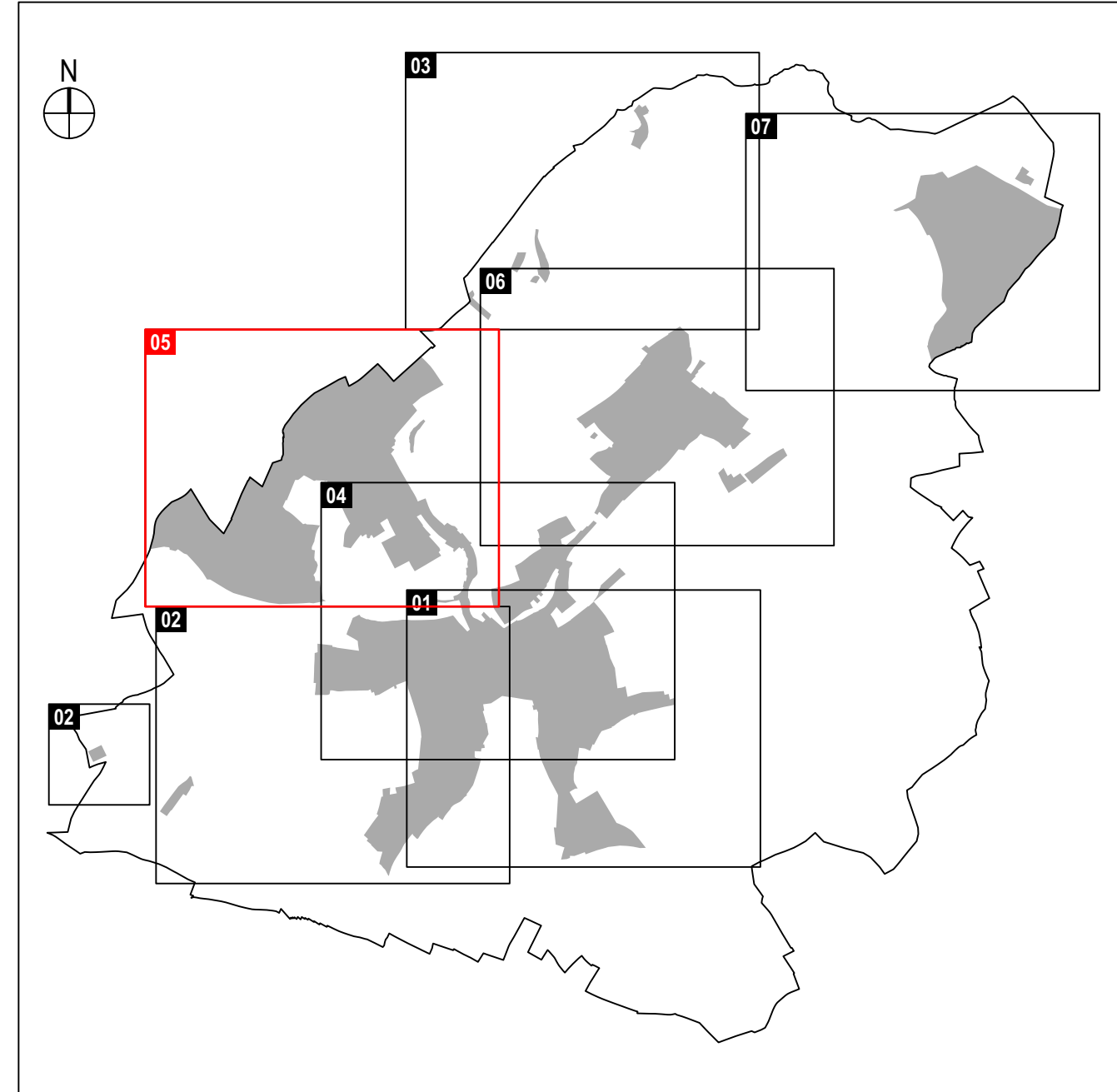
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)**

**BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-L-TC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM**

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démolit (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseaux (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan Mop (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière. Les numéros de parcelles sur la présente partie graphique ont été repris à partir du PCN. En cas d'habitat, l'emplacement des fonds cadastraux doit être consulté.



**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE**

**MATRE D'OUVRAGE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE**  
 474, ROUTE DE THONVILLE, 1588 HESPERANGE  
 TELEPHONE 863 888 | TELECOPIRE 863 892  
 FLANDRISCHE STRASSE 4 | 50574 KÖLN | ALLEMAGNE  
 TELEPHONE 0221663 888-1 | TELECOPIRE 0221663 888-50

**MATRE D'OUVRAGE** DATE: 18/04/2019

**MATRE D'OUVRAGE**  
**DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner**  
 108, BD GRANDE-OUICHESSE CHARLOTTE | 1031 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG  
 TELEPHONE 863 888 | TELECOPIRE 863 892  
 FLANDRISCHE STRASSE 4 | 50574 KÖLN | ALLEMAGNE  
 TELEPHONE 0221663 888-1 | TELECOPIRE 0221663 888-50

**MATRE D'OUVRAGE** DATE: 18/04/2019

**SAISINE CONSEIL COMMUNAL** DATE: 18/04/2019

**COMMISSION D'AMENAGEMENT** DATE: 18/04/2019

**VOTE CONSEIL COMMUNAL** DATE: 18/04/2019

**MINISTRE DE L'INTERIEUR** DATE: 18/04/2019

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE** DATE: 18/04/2019

**MODIFICATIONS**

N°	INDICE	NOM	DATE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	18-04-2019	MODIFICATION CENTRE DE HESPERANGE DELIMITATION ET REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL		
2	03-01-2020	MODIFICATION ZONES D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »		
3	06-11-2020	MODIFICATION ZONE VERDURE EN ZONE BEP A HOWALD		
4	17-12-2020	MODIFICATION SELON DESERPTIONS INTERPRETEES PAR LE PREF. JCG/19/2019 DU 19/02/2020		
5	04/11/2019	MODIFICATION DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT NATIONAL		
6	18-04-2019	ARRETE DE PREF. 18042019/0072 DU 18/04/2019. AHS/REGCO/PREF. 18/04/2019/0072/2196 ET AHS/CE/PREF. 18042019/0072/2196		

**OBJET**  
**PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE HOWALD**  
 Version coordonnée

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	PHL/BA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 5
CONTR.				e
RESP.				FORMAT 138,3 x 79,8 CM

ECHELLE 1:2.500